

Immigration—Loi

pas juste. Les Canadiens, d'habitude ouverts et tolérants, deviennent soupçonneux. Nous avons tous dans nos circonscriptions des gens que nous essayons d'aider à faire venir des membres de leur famille. C'est particulièrement vrai dans les grands centres urbains. Ces gens essaient parfois de faire venir de proches parents depuis des années et ils éprouvent du ressentiment à l'égard de ceux qui semblent contourner le système.

Pourquoi cela? Le gouvernement conservateur s'est mis en retard dans le traitement des demandes de réfugiés et ce sont les réfugiés et les immigrants qui en subissent le contrecoup bien que notre parti exhorte depuis trois ans le gouvernement à instaurer un système plus efficace de traitement des demandes de statut de réfugié. Les conservateurs ont été apparemment incapables de le faire bien que plusieurs ministres conservateurs aient promis d'agir. La ministre des Communications (M^{lle} MacDonald) a promis dès novembre 1985 de proposer un projet de loi, lorsqu'elle était ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Cette déclaration est consignée au compte rendu, Votre Honneur.

Le nombre de réfugiés débarquant sur nos rivages est passé de 7 000 en 1984 à 18 000 en 1986 et à 16 000 pour les six premiers mois de 1987. Non seulement le gouvernement n'a pas présenté de projet de loi plus tôt, mais il a aggravé le problème en accordant des révisions administratives ou des amnisties. A la longue, cette initiative visant à rattraper le retard a eu l'effet contraire. Elle a favorisé l'expansion d'une nouvelle race d'hommes d'affaires, les conseillers en immigration, les manipulateurs et les exploités et trafiquants d'hommes, ce qui a fait considérablement augmenter le nombre de personnes débarquant sur nos rivages en 1986.

Par ailleurs, bien que la loi actuelle lui confère le pouvoir de déporter les personnes essayant d'obtenir le statut de réfugié dont l'appel a été entendu et rejeté, le gouvernement n'a cessé de refuser de le faire, ce qui ébranle la confiance dans notre système. Il y a pire: le gouvernement a adopté ce que l'on peut qualifier d'attitude sélective à l'égard des immigrants et des réfugiés. Je vous signale les trois faits suivants. Le nombre total d'immigrants reçus au Canada s'élevait à plus de 200 000 en 1974, alors qu'il n'était que de 87 000 en 1986. Non seulement le gouvernement conservateur a-t-il accordé une plus grande priorité aux immigrants entrepreneurs que les gouvernements libéraux antérieurs—je signale que le nombre d'entrepreneurs immigrants est passé de 3 500 à 5 400 en 1986—mais il a aussi remplacé les normes correspondant à cette catégorie. Sous les gouvernements libéraux, pour être considéré comme immigrant entrepreneur il fallait avoir autre chose que de l'argent. Il fallait avoir les compétences nécessaires pour contribuer vraiment à la croissance de notre économie. Le gouvernement a adopté une autre attitude. Il a mis en tête de liste toutes les personnes ayant de l'argent à investir. Ceux qui ont suffisamment d'oseille peuvent venir. Dans la catégorie familiale par contre, le nombre d'immigrants a diminué de 10 000 de 1984 à 1986.

• (1600)

Nous voulons améliorer la politique concernant les réfugiés. Les modalités actuelles sont trop longues et trop compliquées. Les retards indus sont injustes pour les véritables réfugiés. Ces longs délais, qu'a prolongés davantage le gouvernement actuel,

ont donné lieu à des abus généralisés et sont à l'origine des tentatives de contourner le système actuel. Le projet de loi C-55 ne fera rien pour améliorer cette situation. Il ne fait que la rendre moins équitable encore.

Nous avons proposé de réduire de huit à trois le nombre d'étapes prévues dans le processus actuel. Mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), qui a répondu admirablement au ministre ce matin, a fait état de nos préoccupations. Le projet de loi C-55 appelle une première réserve de notre part puisque que pendant le processus de présélection, la première étape cruciale, le droit à une audience verbale est refusé. C'est tout d'abord pour cette raison que nous nous opposons à cette mesure. Un tel processus signifie que la moitié de tous les demandeurs du statut de réfugié pourraient bien se faire débouter sans jamais avoir eu la chance de présenter complètement leur cause.

Nous sommes contre le projet de loi C-55 également parce qu'il permet au gouvernement, sous le couvert du prétendu concept du pays tiers désigné comme sûr, de déporter purement et simplement des demandeurs dans ce pays sans tenir compte du danger qu'il leur fait courir. Le gouvernement ne semble pas s'inquiéter de savoir si celui qu'il expédie vers un pays tiers pourrait être immédiatement refoulé dans son propre pays, risquant peut-être la persécution, la mort, la torture ou l'emprisonnement. Nous proposons, quant à nous, de ne renvoyer personne vers un pays tiers à moins que l'intéressé ne détienne déjà le statut de réfugié ou d'immigrant reçu dans le pays en question.

[Français]

La troisième préoccupation de notre parti et de notre caucus concerne le processus d'appel. Il n'existe ici qu'un appel sur les questions purement techniques. Durant ce processus, le requérant doit quitter le pays en attendant la décision. Cela n'est pas juste.

La quatrième préoccupation: la Commission du statut de réfugié n'est pas adéquate. Comme il est prévu maintenant qu'un avocat du gouvernement présente des éléments de preuve, il est faux de prétendre qu'il n'y aura pas de confrontation.

[Traduction]

Notre cinquième préoccupation concerne la façon dont cette mesure influe sur nos responsabilités internationales. Nous savons que nous ne pouvons pas accepter 10 ou 15 millions de réfugiés, mais nous voulons faire notre part. Qu'arriverait-il si tous les pays adoptaient le même principe à l'égard des tiers pays? Toutes les portes seraient fermées aux réfugiés authentiques.

Les membres du public ont maintenant eu plusieurs mois pour examiner ce projet de loi. Qu'est-ce que les gens qui s'occupent des réfugiés pensent de cette mesure? La députée de Capilano (M^{me} Collins) a laissé entendre que la Chambre n'avait aucune raison de tenir spécialement compte de leurs opinions, mais il me semble que nous devons nous préoccuper de ce que pensent ces gens, surtout le rabbin Gunther Plaut, qui est l'auteur d'une étude sur la question. Voici ce qu'il a dit au sujet du projet de loi: